PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue à la salle du conseil de l'Édifice Adélard-Godbout à Saint-Jean-Port-Joli, le lundi 9 février 2026 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M[mes]	Mélanie Bourgault	Saint-Marcel
	Véronique Brillant	Sainte-Louise
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Nathalie Chouinard	Saint-Omer
	Luce Morneau	Tourville
MM.	Normand Caron	Préfet
	François Diguer	Saint-Aubert
	Claude Hudon	Saint-Roch-des-Aulnaies
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Jean-Pierre Lebel	Saint-Jean-Port-Joli
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Gilles Maltais	Saint-Cyrille-de-Lessard
	Germain Pelletier	L'Islet
	Daniel Robichaud	Sainte-Perpétue
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité

Également présent(e)s :

M.	Frédéric Corneau	Directeur général
M[me]	Marie-Josée Bernier	Adjointe à la direction générale

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. Normand Caron, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

017-02-26 Il est proposé par M. François Diguer et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1- Ouverture de la session

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal de la session du conseil du 12 janvier 2026

4- Première période de questions pour le public

5- Aménagement du territoire

- 5.1- Appui à l'analyse de propositions d'aires protégées en territoire public
- 5.2- Projet «Pensons nos noyaux villageois» – Sélection des municipalités pilotes
- 5.3- Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement régissant certaines matières relatives à la gestion des obstructions de cours d'eau sur le territoire de la MRC de L'Islet*
- 5.4- Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

6- Administration

6.1- Rapport des dépenses autorisées du 1er au 31 décembre 2025
6.2- Dépôt des procès-verbaux des rencontres du comité administratif du 4 septembre et du 5 novembre 2025
6.3- Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de L'Islet*
6.4- Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires

7- Développement local et régional

7.1- Fonds régions et ruralité
7.1.1- Fonds de vitalisation – Projets recommandés
7.1.2- Présentation – Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires de la MRC de L'Islet

8- Développement économique

9- Transport de personnes

10- Sécurité incendie

11- Gestion des matières résiduelles

12- Évaluation foncière

13- Cour municipale

14- Alliance de l'énergie de l'Est

15- Compte rendu des comités

16- Suivi des rencontres du préfet

17- Deuxième période de questions pour le public

18- Autres sujets

19- Prochaine rencontre

20- Levée de la session

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU CONSEIL DU 12 JANVIER 2026

018-02-26 Il est proposé par M. Germain Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 12 janvier 2026, tel que rédigé.

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1- Appui à l'analyse de propositions d'aires protégées en territoire public

019-02-26 **CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a lancé un appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional en juin

2024 ouvert à tous et visant à recueillir des propositions d'aires protégées d'acteurs de divers horizons;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE cinq propositions d'aires protégées ont été déposées dans le cadre de cet appel à projets, soit :

- Aire protégée d'utilisation durable (APUD) du lac Therrien, sur une superficie de 53 km² à Tourville et Saint-Cyrille-de-Lessard;
- Aire protégée d'utilisation durable (APUD) de la rivière Rat Musqué et Grande rivière, sur une superficie de 33 km² à Sainte-Perpétue, Saint-Damase-de-L'Islet et Tourville;
- Aire protégée du lac Sainte-Anne, sur une superficie de 1,8 km² à Sainte-Perpétue;
- Aire protégée du Ruisseau-Hamon, sur une superficie de 1,5 km² à Saint-Marcel;
- Aire protégée visant les témoins écologiques non protégés de la Chaudière-Appalaches, soit 20 peuplements dans la MRC de L'Islet sur une superficie totale de 2,2 km² dans les municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Marcel, Saint-Omer, Sainte-Perpétue et Tourville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet, par la résolution nº 170-10-24 adoptée lors du conseil du 15 octobre 2024, a appuyé l'analyse des propositions d'aires protégées, sans se prononcer en faveur de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE les propositions d'aires protégées sont présentement en phase de concertation régionale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet est appelée à participer à titre d'acteur régional à ces concertations, qui sont pilotées par le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet y est appelée à émettre une opinion, favorable, neutre ou défavorable, sur les propositions d'aires protégées présentement analysées et à proposer des modifications à l'égard de ces projets;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a pris connaissance des impacts sur l'acériculture, la foresterie et les possibilités éoliennes identifiés dans les préanalyses gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE suite à la concertation régionale, les propositions d'aires protégées feront l'objet d'une analyse gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE la décision d'aller de l'avant ou non avec les projets d'aires protégées déposés revient au gouvernement du Québec et que cette décision sera informée par le bilan des concertations régionales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^me^ Anne Caron et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC adopte les positions suivantes sur les propositions d'aires protégées et mandate le service d'aménagement du territoire à le représenter lors des différentes étapes de la concertation régionale :

- Opposition à l'aire protégée d'utilisation durable au lac Therrien telle que déposée, soit une aire protégée sur une superficie de 53 km²;
- Appui à une proposition modifiée d'aire protégée d'utilisation durable au lac Therrien, sur une superficie réduite, à Tourville, soit 14,9 km²;
- Opposition à l'aire protégée d'utilisation durable de la rivière Rat Musqué et de la Grande rivière;
- Appui à l'aire protégée du lac Sainte-Anne;
- Appui à l'aire protégée du Ruisseau-Hamon;
- Appui au projet d'aire protégée pour les témoins écologiques non protégés.

5.2- Projet «Pensons nos noyaux villageois» – Sélection des municipalités pilotes

020-02-26 **CONSIDÉRANT QUE** le projet «Pensons nos noyaux villageois» a été élaboré à la suite du constat partagé par les MRC de L'Islet, de Lotbinière et de Montmagny selon lequel les municipalités sont confrontées à une double problématique, soit la vacance croissante des bâtiments publics et l'affaiblissement des noyaux villageois;

CONSIDÉRANT QUE le projet «Pensons nos noyaux villageois» vise à mener, avec le soutien de l'organisme Vivre en Ville, une réflexion collective autour de la revitalisation de ces noyaux villageois, en mettant de l'avant une approche globale et structurante en repensant l'organisation et l'animation des centralités pour redonner vie à ces espaces autrefois dynamiques, tout en répondant aux besoins actuels et futurs des communautés dans un contexte de ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du projet a permis de développer une typologie et un portrait-diagnostic des noyaux villageois des trois MRC et que la phase 2 du projet vise à accompagner six municipalités, soit deux municipalités par MRC, dans un exercice de réflexion urbanistique pour faire émerger des projets potentiels et concrets en fonction des sept stratégies d'aménagement de Vivre en Ville;

CONSIDÉRANT QUE pour choisir les deux municipalités pilotes, la MRC de L'Islet a envoyé une invitation aux 14 municipalités de son territoire afin de sonder leur intérêt;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette invitation, cinq municipalités ont manifesté leur intérêt à participer au projet, soit Saint-Aubert, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Marcel, Saint-Pamphile et Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT QU' il fallait choisir deux municipalités, le comité de sélection a choisi Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Pamphile en fonction des critères suivants : démarche de planification en cours, adéquation des objectifs municipaux avec les objectifs du projet, disponibilité de terrains/immeubles, mobilisation locale et gouvernance municipale, relation de travail entre la MRC et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu que la MRC de L'Islet appuie le choix des deux municipalités pilotes, soit Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Pamphile dans le cadre du projet «Pensons nos noyaux villageois».

5.3- Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement régissant certaines matières relatives à la gestion des obstructions de cours d'eau sur le territoire de la MRC de L'Islet*

Avis de motion est donné par M. René Laverdière, maire de la Municipalité de Saint-Adalbert, que lors d'une prochaine session régulière du conseil, sera adopté le «*Règlement régissant certaines matières relatives à la gestion des obstructions de cours d'eau sur le territoire de la MRC de L'Islet*» et qu'il y ait dispense de lecture.

5.4- Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

021-02-26 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a mis sur pied un Programme d'ententes en patrimoine (PEP) afin de conclure des ententes de partenariats avec le milieu municipal pour assurer la transmission et la préservation du patrimoine culturel québécois;

CONSIDÉRANT QUE le 5 septembre 2025, la MRC de L'Islet a déposé une demande initiale au MCC pour les quatre volets, soit connaissance, expertise, planification ainsi que restauration et préservation;

CONSIDÉRANT QUE la demande initiale a été analysée au regard des conditions de conformité et des critères d'admissibilité et que le MCC a attribué un statut d'admissibilité sous conditions financières;

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2026, le MCC a fait parvenir un courriel à la MRC de L'Islet dans lequel il propose une contribution financière du MCC de 601 000 $ permettant une aide financière couvrant 60 % des dépenses et que ce montant représente la proposition maximale qu'il est possible de soumettre compte tenu de l'enveloppe disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Robichaud et résolu à l'unanimité :

- que la MRC de L'Islet dépose une demande finale au Programme d'ententes en patrimoine;
- d'autoriser le directeur général, M. Frédéric Corneau, à signer le document Conditions d'octroi de l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications;
- que la MRC de L'Islet s'engage à adopter un règlement pour la mise en œuvre d'un programme

municipal (volet 4.1 Préservation et restauration de biens patrimoniaux de propriété privée);

- que la contribution financière demandée au MCC à hauteur de 60 %, soit de 523 000 $ sur une période de trois ans (2026-2028) et que cette aide financière soit conditionnelle à une contribution du milieu à hauteur de 40 %, soit 348 667 $, provenant du Fonds régions et ruralité pour les volets 1 à 3 et provenant des quatre municipalités concernées (L'Islet, Saint-Adalbert, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies) pour les volets 4.1 et 4.2 (préservation et restauration), le tout réparti selon le tableau suivant :

	Contribution gouvernementale	Contribution du milieu	Interventions priorisées
Volet 1	30 000 $	20 000 $	Guide en patrimoine Ateliers de formation Colloque en patrimoine
Volet 2	126 000 $	84 000 $	Formation des acteurs du milieu Maintien de l'ADPI
Volet 3	12 000 $	8 000 $	Politique en patrimoine
Volet 4 – sous-volet 4.1	250 000 $	166 667 $	Programme d'aide à la restauration pour les municipalités de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies
Volet 4 – sous-volet 4.2	105 000 $	70 000 $	Restauration du revêtement extérieur, toiture, fascias, soffites, clocher, cheminée, portes, fenêtres et soupiraux de l'église de Saint-Adalbert
Total	**523 000 $**	**348 667 $**	

6- ADMINISTRATION

6.1- Rapport des dépenses autorisées du 1er au 31 décembre 2025

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation de pouvoir de dépenser et suivi des décaissements relatifs aux engagements du conseil.

6.2- Dépôt des procès-verbaux des rencontres du comité administratif du 4 septembre et du 5 novembre 2025

Le directeur général dépose, pour information, les procès-verbaux des rencontres du comité administratif du 4 septembre et du 5 novembre 2025.

6.3- Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de L'Islet*

Avis de motion est donné par M. Germain Pelletier, maire de la Municipalité de L'Islet, que lors d'une prochaine session régulière du conseil, sera adopté le *«Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de L'Islet et abrogeant le règlement numéro 01-2022»* et qu'il y ait dispense de lecture.

6.4- Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires

Le directeur général dépose la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le relevé identifiant les membres du conseil ayant déposé la

déclaration des intérêts pécuniaires sera transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, tel que stipulé à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

7- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1- Fonds régions et ruralité

7.1.1- Fonds de vitalisation – Projets recommandés

022-02-26 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à un appel de projets dans le cadre du Fonds de vitalisation; cette enveloppe financière étant issue d'une entente de vitalisation signée entre les municipalités de Saint-Adalbert, Sainte-Félicité, Saint-Omer et Tourville, la MRC de L'Islet et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à soutenir des initiatives qui auront un effet structurant significatif sur ces communautés jugées prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE pour l'appel à projets de septembre 2025, les deux (2) projets déposés sont jugés admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Diguer et résolu à l'unanimité :

- d'approuver les projets suivants :
  - une somme de 57 944 $ à l'Association de loisirs pour personnes handicapées de L'Islet-Sud (ALPHIS) pour la réalisation du projet «*Appartement supervisé – En route vers l'autonomie!*»;
  - une somme de 57 944 $ à l'organisme l'ABC des Hauts Plateaux pour le projet «*RevitalisAction*»;
- que ces sommes soient puisées à même l'enveloppe résiduelle du Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

7.1.2- Présentation – Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires de la MRC de L'Islet

Madame Josée-Ann Dumais, directrice des opérations au développement local et régional, présente les grandes lignes du *Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires de la MRC de L'Islet* qui sera adopté lors de la prochaine séance du conseil prévue en mars.

8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet.

9- TRANSPORT DE PERSONNES

Aucun sujet.

10- SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet.

11- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet.

12- ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

13- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet.

14- ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST

Aucun sujet.

15- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Monsieur Germain Pelletier fait un suivi de la dernière rencontre du comité de sécurité publique.

Monsieur René Laverdière effectue un suivi de la dernière rencontre de l'Office du tourisme. Monsieur Corneau, directeur général, précise au conseil qu'un travail a été réalisé auprès des membres du conseil d'administration de l'Office afin de clarifier le rôle du nouveau comité aviseur en tourisme formé par la MRC ainsi que celui du comité demeurant en place représentant l'Office du tourisme, à la suite du transfert des compétences en matière de tourisme de l'Office vers la MRC.

16- SUIVI DES RENCONTRES DU PRÉFET

Monsieur Normand Caron, préfet, présente un compte rendu des rencontres et des échanges auxquels il a participé au cours des dernières semaines. Il informe le conseil de sa participation à une rencontre de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), au cours de laquelle le cadre de gestion du volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR) a été adopté, et fait état des principaux changements apportés par rapport à l'ancien cadre. Il mentionne également la présentation ainsi que les demandes de soutien financier formulées par l'entité en devenir du Conseil régional de la culture, Culture Chaudière-Appalaches.

17- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Question citoyenne : Indice de vitalité économique (IVE) de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard.

18- AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet.

19- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 9 mars 2026 à 19 h 30.

20- LEVÉE DE LA SESSION

023-02-26 Monsieur Germain Pelletier propose la levée de l'assemblée. Il est 20 h 30.

_____
Normand Caron, préfet

Je, Normand Caron, préfet, atteste que ma signature au présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

_____
Frédéric Corneau, greffier-trésorier